

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2019

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - (N° 2134)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Rebeyrotte
(avec l'accord du gouvernement)

ARTICLE 3

Alinéa 9

Remplacer le mot :

deuxième

par le mot :

premier

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.